



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 Avril 2024

Délibération n°FL-12/04/24-3

Objet : Affectation des résultats 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Raymond ZINGRAFF, Maire**

Etaient présents : Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSSELIN, Julie LAI, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Régis GOFFART, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Adeline COCHETEUX, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Jean-Pierre DAMIENS

Etaient représentés : Maria PACE donne procuration à Colette DESZCZ, Yves MAILLARD donne procuration à Monika MAYEUX

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 4

EXPOSÉ :

Après avoir procédé au vote du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'en affecter les résultats afin qu'ils puissent être inscrits au budget primitif 2024 :

Constat des résultats

Fonctionnement

Total des charges 2023 :..... 1 107 218.70€

Total des produits 2023 :..... 1 315 414.64€
Solde d'exécution Fonctionnement 2023 :..... 208 195.94€
Report 2022 :..... 386 253.71€
Total : 594 449.65€

Investissement

Total des charges 2023 :..... 335 482.85€
Total des produits 2023 :..... 513 697.19€
Solde d'exécution Investissement 2023 :..... 178 214.34€
Report 2022 :..... - 88 892.72€
Total : 89 321.62€
Restes à réaliser dépenses : - 473 525.38€
Restes à réaliser recettes :..... 177 021.49€
Solde d'investissement réel : - 207 182.27€

Il est proposé l'affectation suivante :

D001 Excédent d'investissement reporté 89 321.62€
1068 Solde d'investissement réel : - 207 182.27€
R002 Excédent de fonctionnement reporté : 387 267.38€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 15 voix pour et 4 abstentions (Mme Mayeux, M Laude, M Maillard, M Damiens) :

-décide d'affecter les résultats 2023 comme proposés ci-dessus.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signée le 16 avril 2024
Transmis en préfecture le 16 avril 2024
Publié sur le site le 16 avril 2024